

Aarau, 19 septembre 2009

Office fédéral des assurances sociales
Domaine famille, générations et société
Effingerstrasse 20
3003 Berne

Par courriel :
familienfragen@bsv.admin.ch

Avant-projet de modification de la loi fédérale sur les aides financières à l'accueil extrafamilial des enfants

Madame la conseillère fédérale,
Monsieur le conseiller fédéral,
Mesdames et Messieurs,

La Conférence suisse des déléguées à l'égalité entre femmes et hommes (CSDE), qui regroupe tous les bureaux de l'égalité officiels de Suisse, vous remercie de l'invitation qu'elle a reçue à se prononcer au sujet de l'avant-projet de révision cité en objet.

I. Généralités

La Conférence suisse des déléguées à l'égalité salue clairement la prolongation du programme d'impulsion visant à encourager la création de places d'accueil extrafamilial. Il est en effet fondamental pour concilier famille et travail ou formation que des places d'accueil extrafamilial à prix abordable et de grande qualité soient proposées en quantité suffisante et selon des modalités répondant aux besoins des parents. Il s'agit là d'une contribution importante à l'égalité entre femmes et hommes. Malgré la création de nombreuses places d'accueil ces dernières années (avec ou sans aides financières), l'offre ne parvient toujours pas à couvrir la demande croissante. Le nombre de femmes exerçant une activité professionnelle augmente de manière constante depuis quelques années, mais pas dans la proportion souhaitée par les femmes et plus particulièrement les mères. Selon l'OFS (ESPA 2005), un quart des femmes exerçant une activité professionnelle et ayant des enfants de moins de 15 ans aimeraient augmenter leur taux d'occupation et un tiers des femmes sans activité professionnelle souhaiteraient en avoir une. Ces deux catégories de personnes citent le manque de structures d'accueil abordables comme étant l'obstacle principal. Les aides financières aux places d'accueil extrafamilial remédient à cette situation de manière efficace et ciblée.

II. Modifications proposées

1. Prolongation de quatre ans du programme d'impulsion

Les incitations financières à la création de places d'accueil ont montré qu'elles avaient un impact positif et durable. Selon le rapport explicatif accompagnant la consultation, elles ont en effet permis de soutenir la création d'environ 24 000 places de garde jusqu'à ce jour ; ce chiffre passera à 33 000 d'ici 2011, terme actuel du programme. Cela représente un développement substantiel de l'offre, même si cela est encore largement insuffisant pour couvrir la demande. **Pour cette raison, la CSDE est clairement favorable à la prolongation de quatre ans du programme d'impulsion.**

2. Bases légales pour le soutien des innovations

La possibilité de financer des projets pilotes introduisant des bons de garde pour les enfants a été introduite par voie d'ordonnance en 2007. La modification proposée crée une base légale pour le soutien des innovations en général. **La CSDE salue clairement l'inscription dans la loi de la possibilité d'encourager les projets innovants des communes et des cantons visant à créer des places d'accueil pour les enfants. Elle estime également qu'il est judicieux de limiter cette catégorie d'aides financières à 15% du montant total du crédit d'engagement.**

3. Troisième crédit d'engagement

Le crédit d'engagement de 200 millions de francs accordé pour la première phase du programme d'impulsion, c'est-à-dire pour la période 2003-2007, a été utilisé à hauteur d'un tiers seulement. Les 60 millions de francs proposés par le Conseil fédéral pour la période 2007 à 2011 ont été doublés par le Parlement ; d'après les projections, ce deuxième crédit de 120 millions de francs sera entièrement utilisé.

Le rapport explicatif accompagnant la consultation analyse ainsi les prémisses de la troisième phase du programme d'impulsion :

- Après un démarrage difficile, les incitations financières sont aujourd'hui bien connues. Elles ont démontré qu'elles constituaient une aide de départ précieuse pour la création durable de places de garde.
- Le besoin de places d'accueil n'est toujours pas couvert. En conséquence, la demande d'aides financières se maintiendra.
- On observe déjà une progression de la demande dans les cantons qui développent l'accueil parascolaire en application du concordat HarmoS.
- La nouvelle réglementation concernant les aides financières en faveur de projets à caractère novateur donnera lieu à des demandes de financement de la part des cantons et des communes.

Au total, il faut donc s'attendre à une augmentation du nombre de demandes durant la troisième phase du programme d'impulsion. Or, la Confédération doit disposer des ressources nécessaires pour que le programme d'impulsion remplisse son but. **La CSDE partage les estimations présentées dans le rapport, mais elle juge insuffisant le crédit de 140 millions de francs proposé par le Conseil fédéral. Elle propose donc pour la période 2011 à 2015 un troisième crédit d'engagement de 200 millions de francs.**

Vous remerciant d'avance de l'attention que vous voudrez bien porter à nos observations, nous vous présentons, Madame la conseillère fédérale, Monsieur le conseiller fédéral, Mesdames et Messieurs, l'assurance de notre considération respectueuse.

Pour la Conférence suisse des déléguées à l'égalité entre femmes et hommes



Regula Strobel, présidente